



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 96919

## Texte de la question

M. Julien Dray souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les inquiétudes de l'UNAPEI quant à la rédaction des décrets d'application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Il semble en effet que les propositions formulées par son cabinet à l'UNAPEI vident de tout son sens l'objectif d'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées - en termes de pouvoir d'achat notamment - affiché par ladite loi. En conséquence, il l'interroge sur les garanties qu'il est à même d'apporter quant à l'amélioration effective de la qualité de vie des personnes handicapées à laquelle sont censés concourir les décrets d'application considérés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Julien Dray](#)

**Circonscription :** Essonne (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 96919

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 juin 2006, page 6137